



Achat terrain en lotissement

Par **yoavir58**, le **04/10/2010 à 14:20**

Bonjour,
j'ai acheté un terrain dans un lotissement de 3 parcelle le 16/07/2010, j'ai constaté que les travaux étaient mal fait . donc apres plusieurs semaine de recherche j'ai decouvert que j'ai signé mon compromis de vente le 08/04/2010 et le certificat comme quoi les travaux étaient finis (viabilisation etc obligation diverse dans le cu) date du 13/04/2010. Est ce que je peux annuler la vente ? Et aussi il a fait fait faire la vrd dans le chemin d'accès par un agriculteur est ce légal ? vu que dans l'arrêté accordant le permis d'aménager il y a inscrit que le lotisseur doit souscrire a une assurance dommage ouvrage .
merci d'avance

Par **fabienne034**, le **04/10/2010 à 14:29**

BONJOUR

oui s'il a bien souscrit la dommage ouvrage pour cette voie d'accès

pour la viabilisation mal faite vous pouvez exiger qu'elle soit refaite aux normes

pour tout savoir sur la vente immobilière:

<http://www.fbIs.net/modelevente.htm>

Par **yoavir58**, le **04/10/2010** à **14:33**

merci de votre réponse ,
je ne pense pas qu'il est pris cette a assurance mais c'est mentionné dans le permis
d'aménager qu'i devait le faire et en fait la viabilisation est toujours pas faite , alors qu'on a
acheté le terrain